



Succession tiers constructeur

Par **Simon 04**, le **05/03/2023** à **17:14**

Bonjour

Nous sommes cinq enfants, ma sœur est le propriétaire d'un terrain sur lequel mes parents ont fait construire une maison et y vivent encore aujourd'hui, le jour où mes parents décèdent à qui reviendra la maison .

Merci

Par **Marck.ESP**, le **06/03/2023** à **16:37**

Bonjour et bienvenue

Selon la loi, la « propriété du terrain emporte la propriété du dessus et du dessous ».
2 choses à savoir.

Le fisc n'aime pas cela, il tente dans de tels cas, une action pour donation déguisée... Mais les héritiers peuvent également le faire... la succession devra se faire sur un montant correspondant à la valeur de la construction seule.